



Nouveautés octobre 2023

Support Partenaires



Présentation des évolutions des services en ligne





Nouveautés Octobre 2023

CAF.FR-APPLI
MOBILE :
FONCTIONNALITÉ
“TRANSMETTRE UN
DOCUMENT”

OUVERTURE DE LA
TÉLÉPROCÉDURE POUR
DÉCLARER LES PENSIONS
VIEILLESSE/OU INVALIDITÉ
DEPUIS L'APPLI MOBILE

LES TUTEURS
PHYSIQUES ONT ACCÈS À
DE NOUVELLES
TÉLÉPROCÉDURES

GESTION DE
L'AFFICHAGE DES
ENFANTS ET AUTRES
PERSONNES PARTIS
DU FOYER OU DÉCÉDÉS

CAF.FR: UN NOUVEAU CHEMIN D'ACCÈS POUR LES
DEMANDES D'ALLOCATIONS DE SOUTIEN FAMILIAL
“PARENT DÉCÉDÉ” ET “RECUEIL D'ENFANT”



caf.fr



OPTIMISATION DE LA FONCTIONNALITÉ : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"



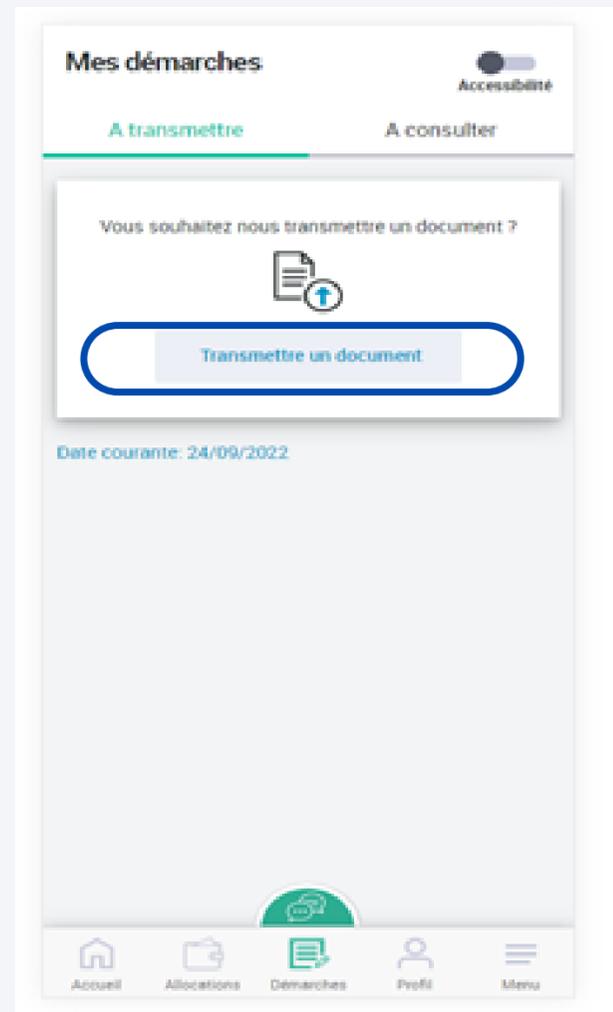
OPTIMISATION DE LA FONCTIONNALITÉ : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"

L'objectif de cette amélioration :

L'objectif de cette amélioration :

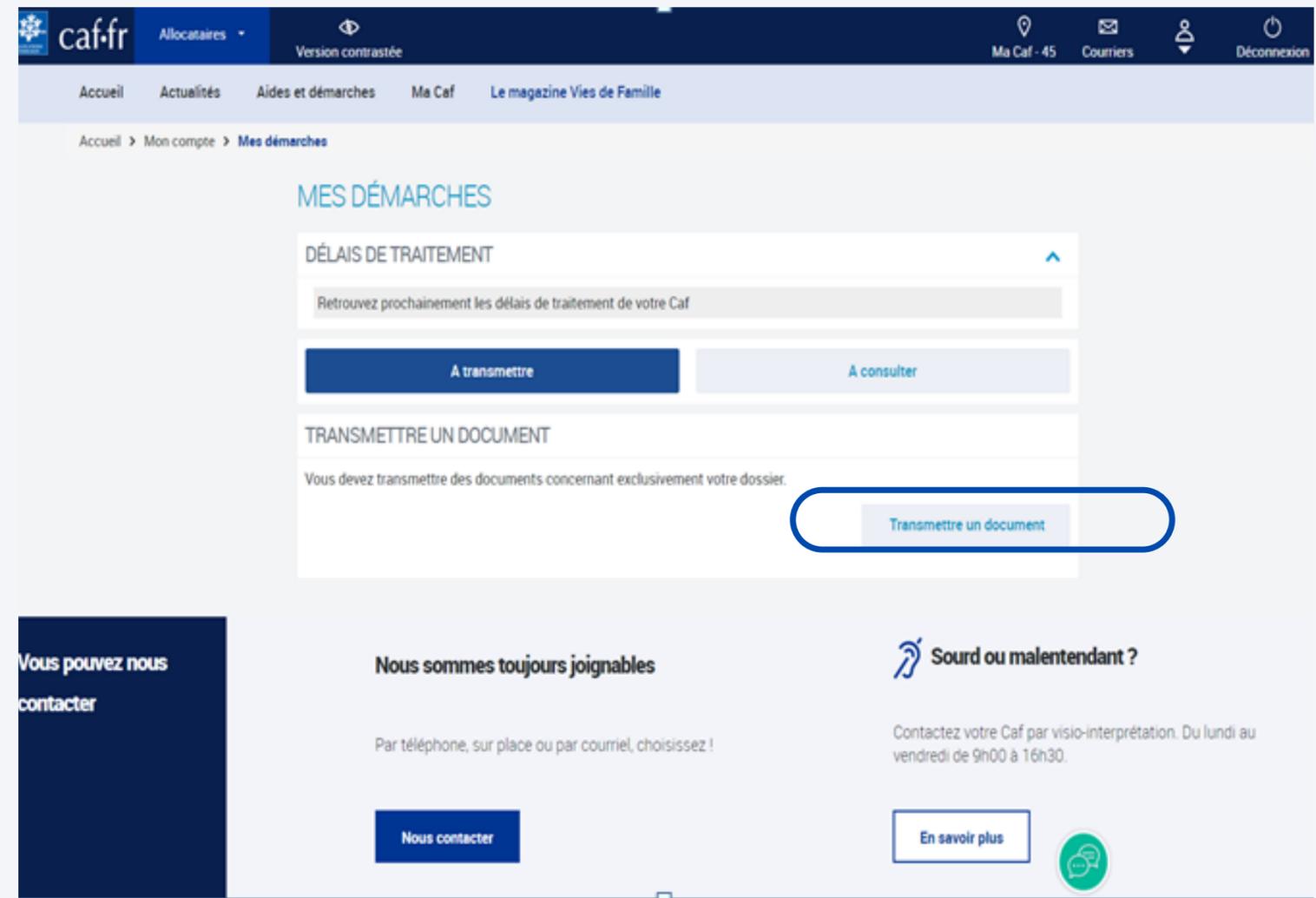
- est de permettre à l'usager primo demandeur ou non, d'envoyer plusieurs types de documents en une seule fois, via la fonction "transmettre un document", (les documents pourront être classés).
- et d'assurer une meilleure compréhension de cette fonctionnalité pour l'utilisateur .

OPTIMISATION DE LA FONCTIONNALITÉ : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"

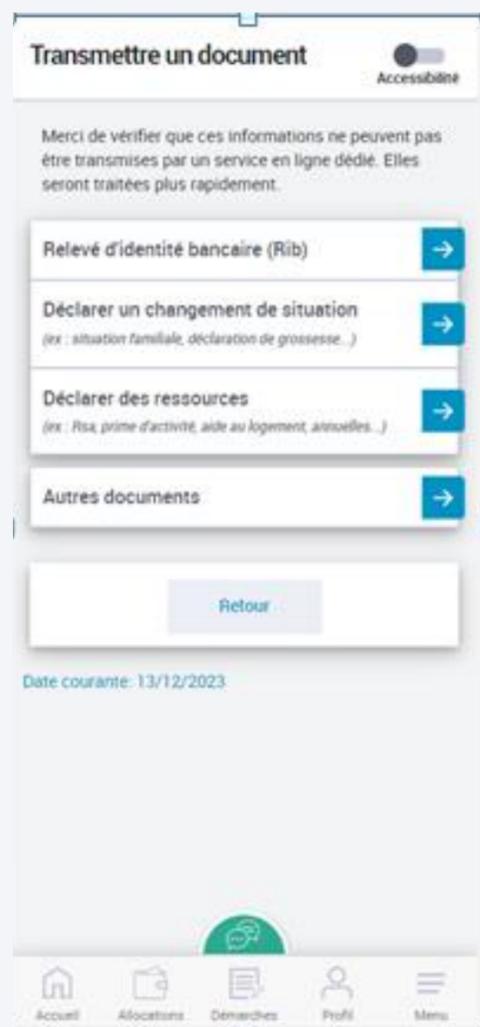


APPLI MOBILE

Depuis la page "Mes démarches", accès à "transmettre un document" via le bouton spécifique.



OPTIMISATION DE LA FONCTIONNALITÉ : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"



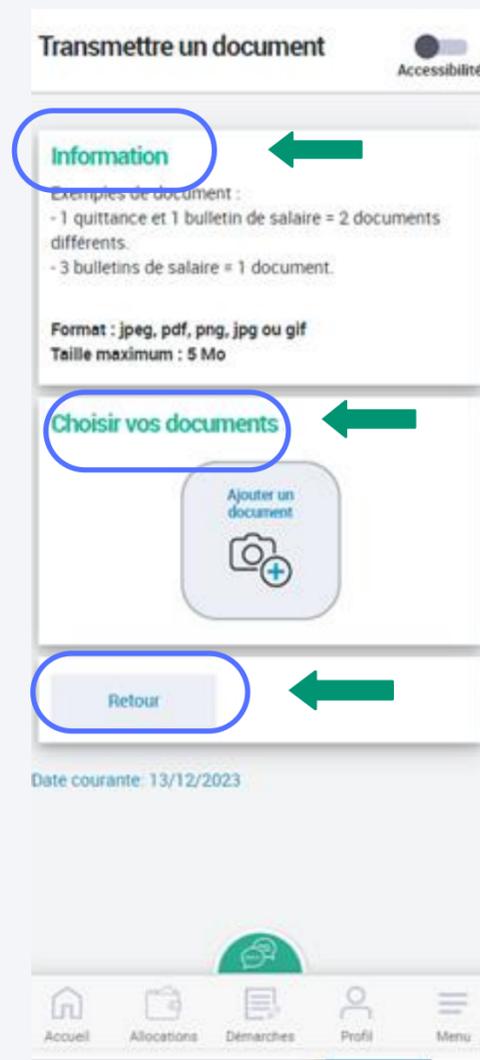
L'item "Vos autres documents" amène sur la page "Choisir un document et permet de débiter la procédure de transmission ..



APPLI MOBILE

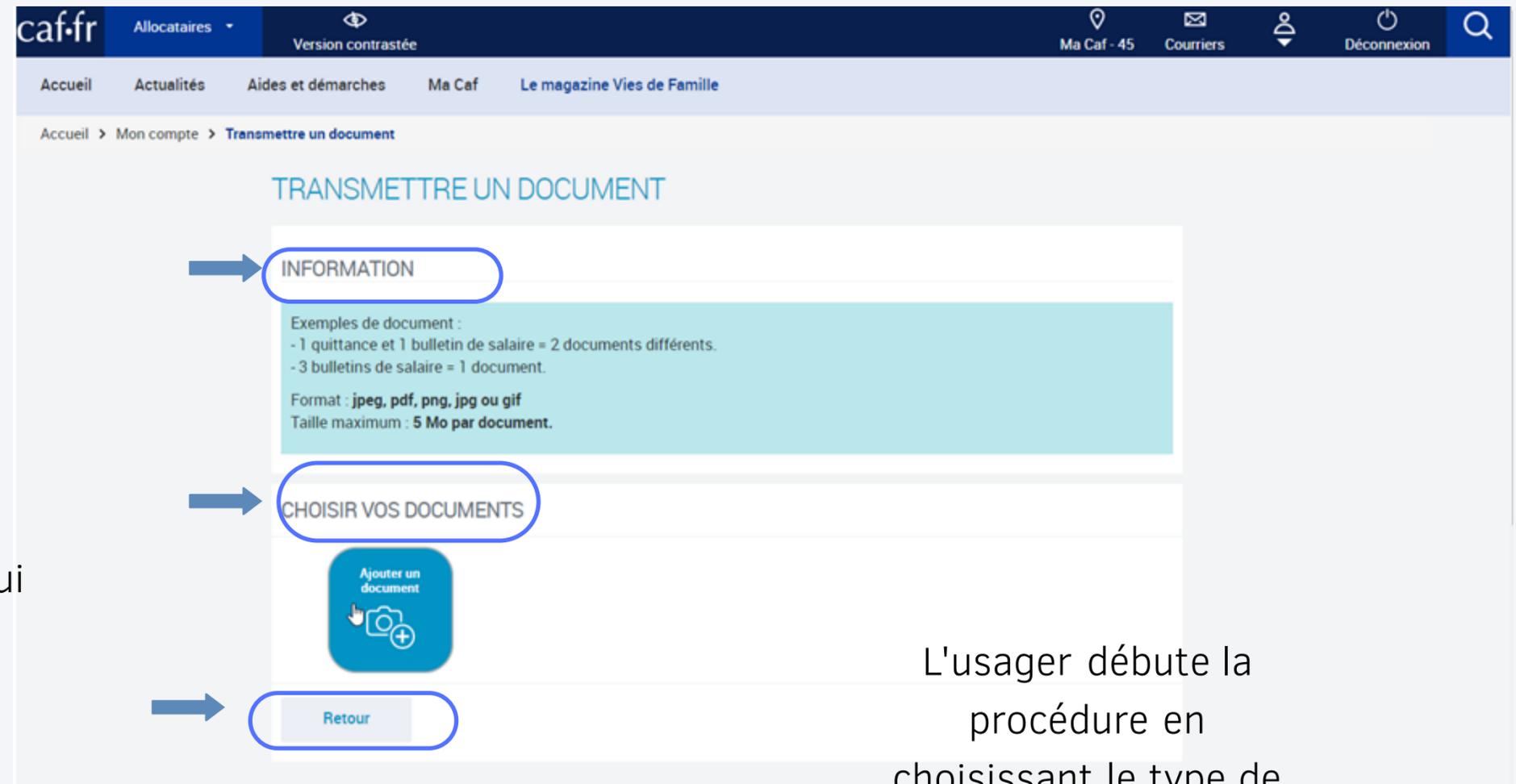
OPTIMISATION DE LA FONCTIONNALITÉ : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"

La page transmettre un document contient :



APPLI MOBILE

- Un bloc information
- Un bloc choisir vos documents
- Un bouton retour qui ramène à l'écran précédent.



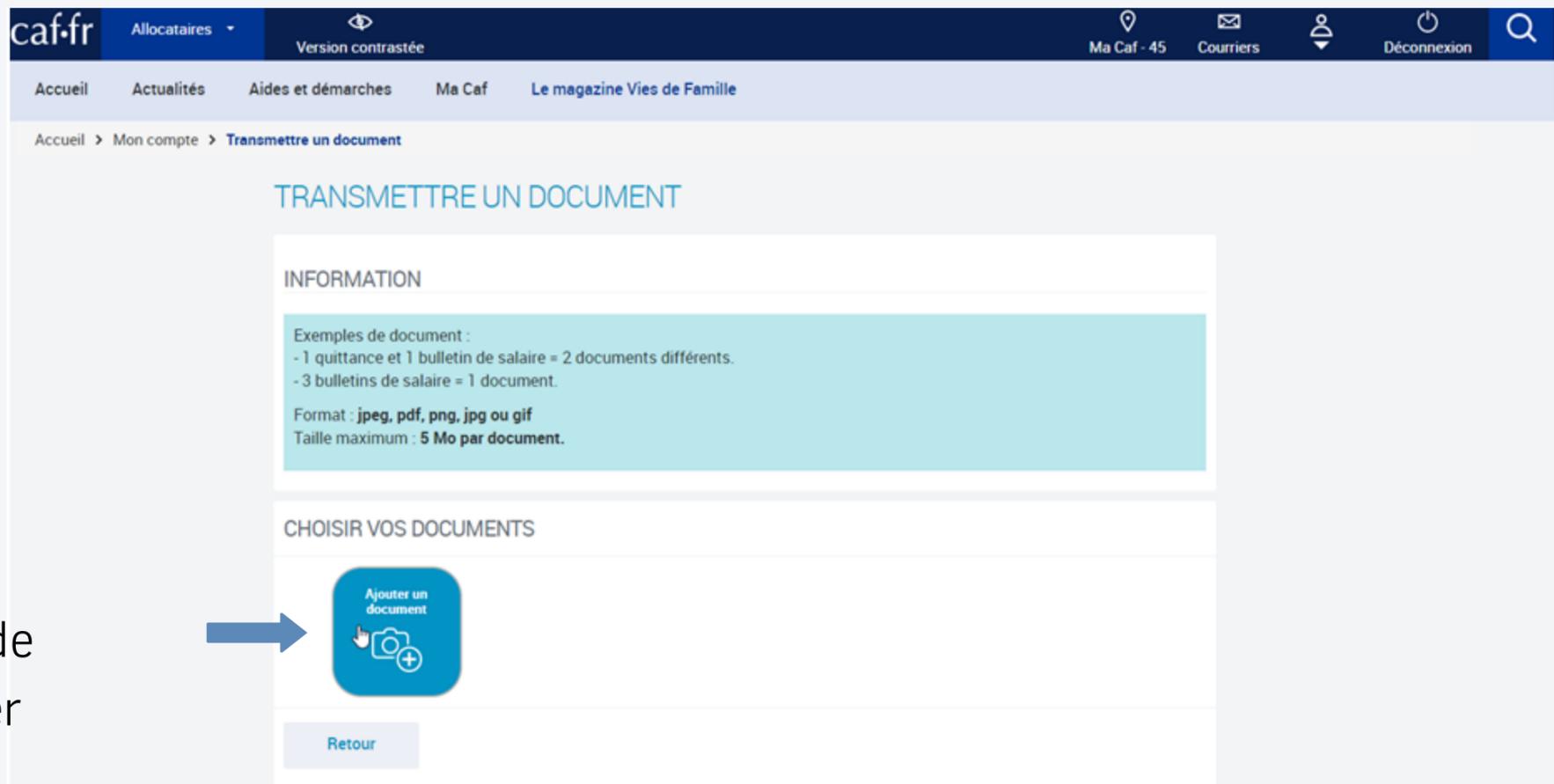
L'utilisateur débute la procédure en choisissant le type de document à nous adresser

OPTIMISATION DE LA FONCTIONNALITÉ : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"

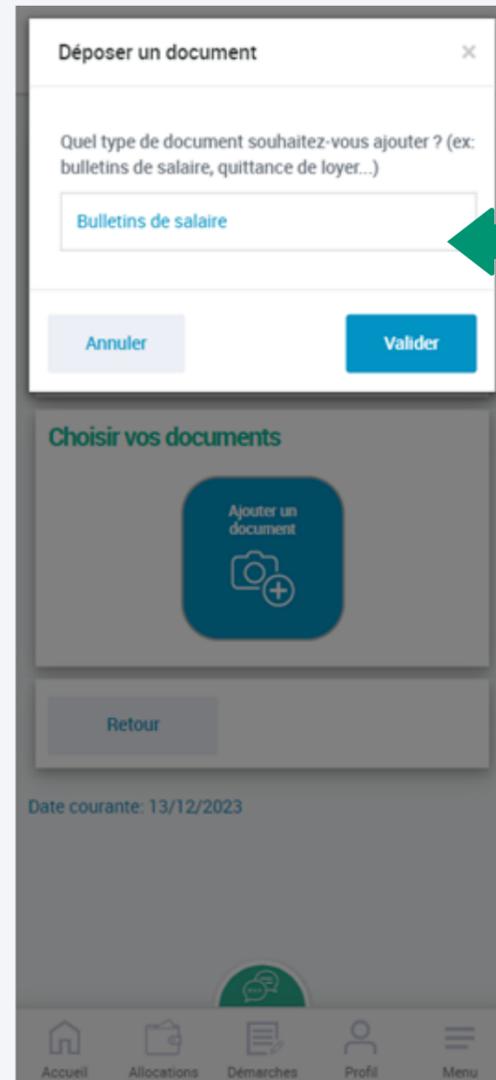


APPLI MOBILE

L'utilisateur débute la procédure en choisissant le type de document à adresser ici.

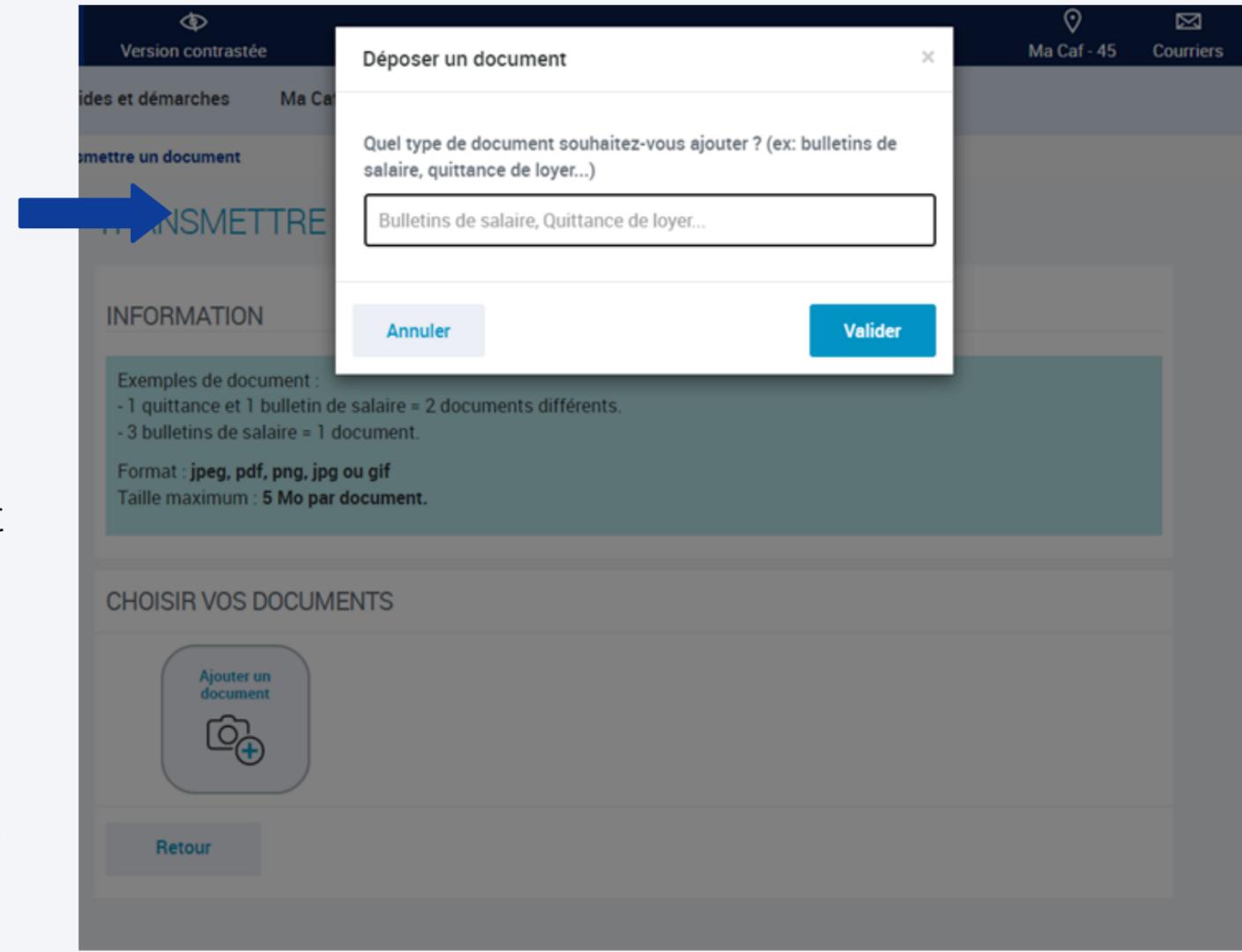


OPTIMISATION DE LA FONCTIONNALITÉ : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"



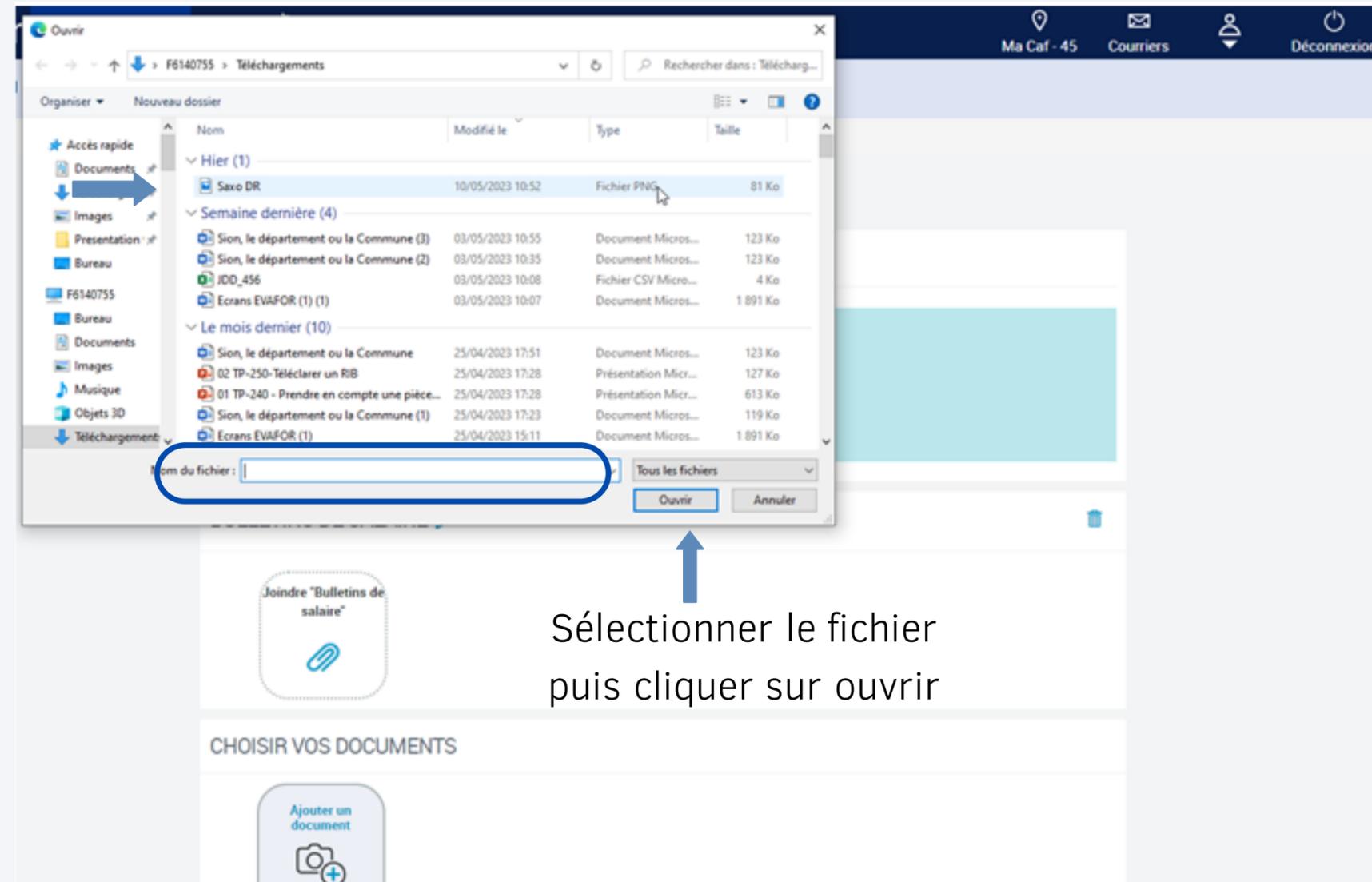
APPLI MOBILE

Une pop-pup "Déposer un document" s'affiche et permet à l'utilisateur de nommer le type de documents qu'il souhaite envoyer. Le bouton Valider permet à l'utilisateur d'ouvrir directement ses dossiers sur le web ou la photothèque ou ses fichiers sur l'appli mobile



OPTIMISATION DE LA FONCTIONNalité : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"

L'utilisateur choisit l'ensemble des documents dans ses dossiers (le nombre maximum de fichiers est de 50 par type de document).
Un glissé-déposé est possible.

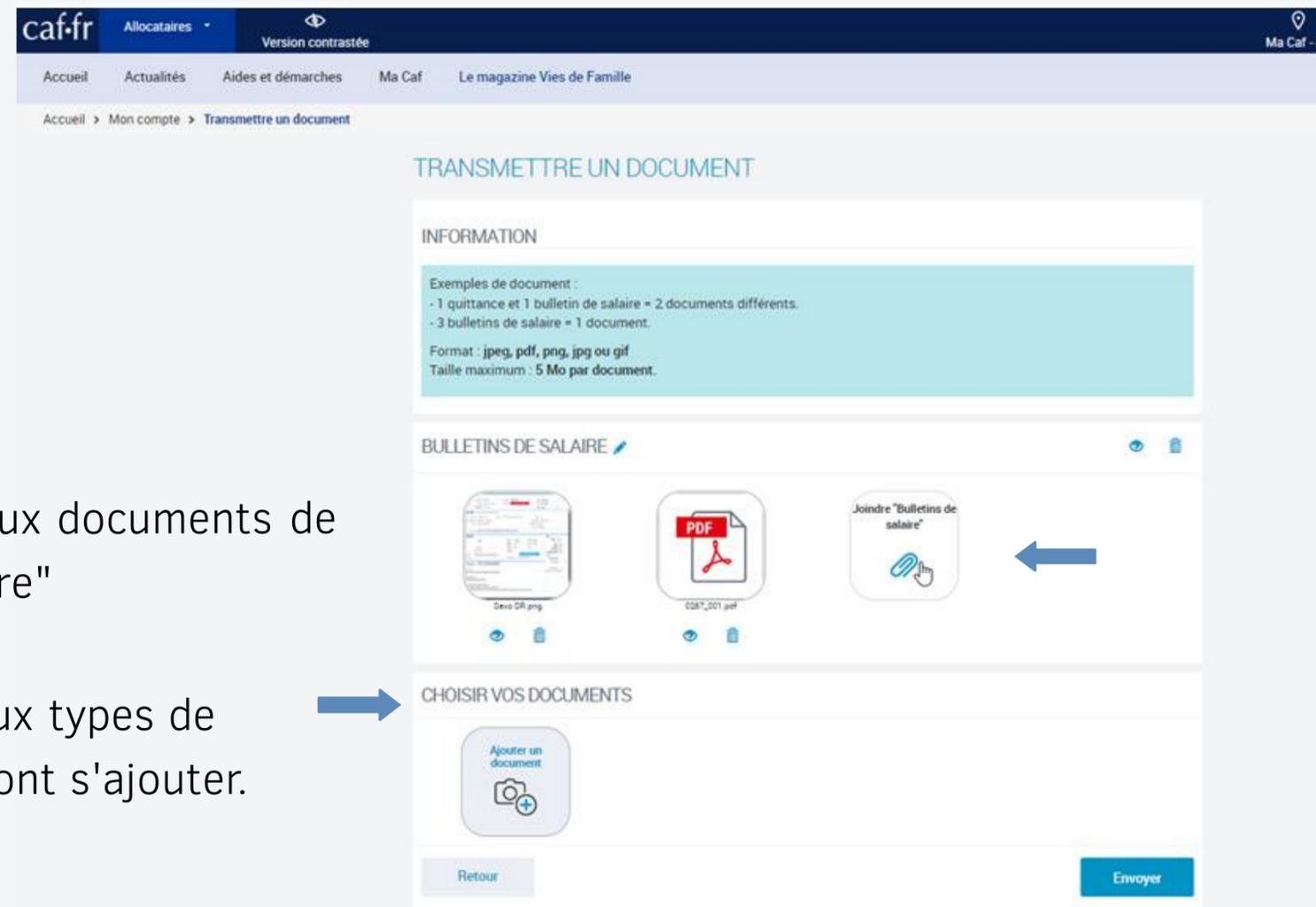


OPTIMISATION DE LA FONCTIONNalité : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"

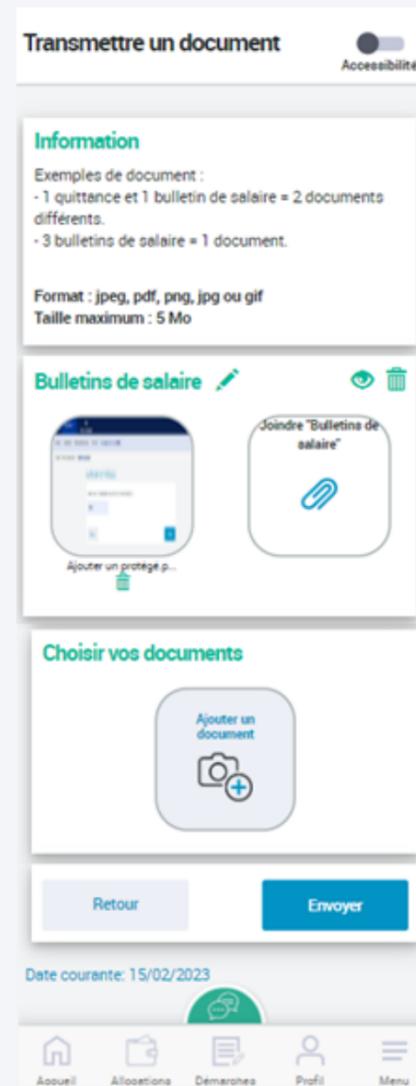


L'utilisateur peut ajouter de nouveaux documents de même type par la fonction Joindre"

L'utilisateur peut choisir de nouveaux types de documents à envoyer qui viendront s'ajouter.

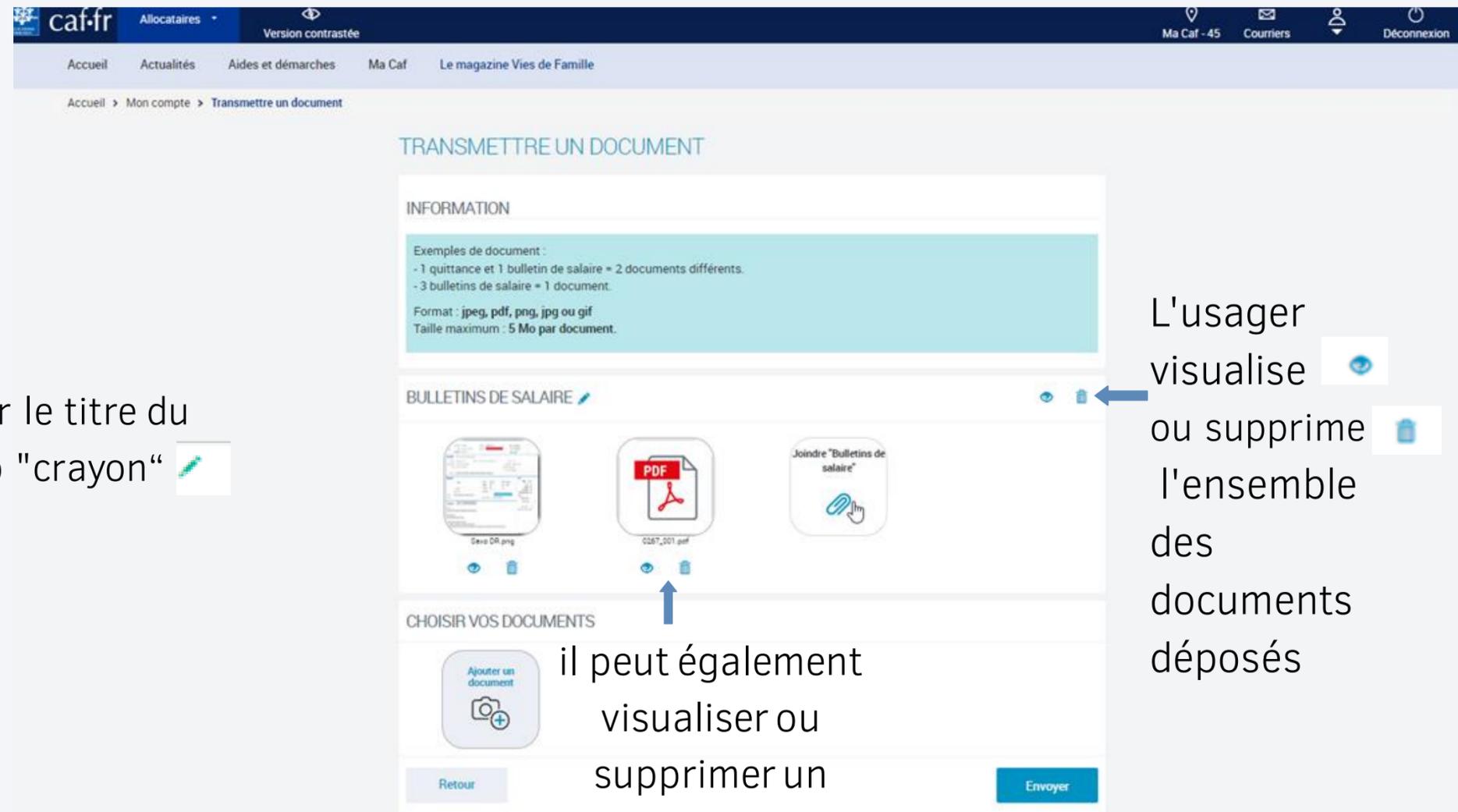


OPTIMISATION DE LA FONCTIONNALITÉ : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"



APPLI MOBILE

L'utilisateur peut modifier le titre du document par le picto "crayon"



il peut également visualiser ou supprimer un document en particulier.

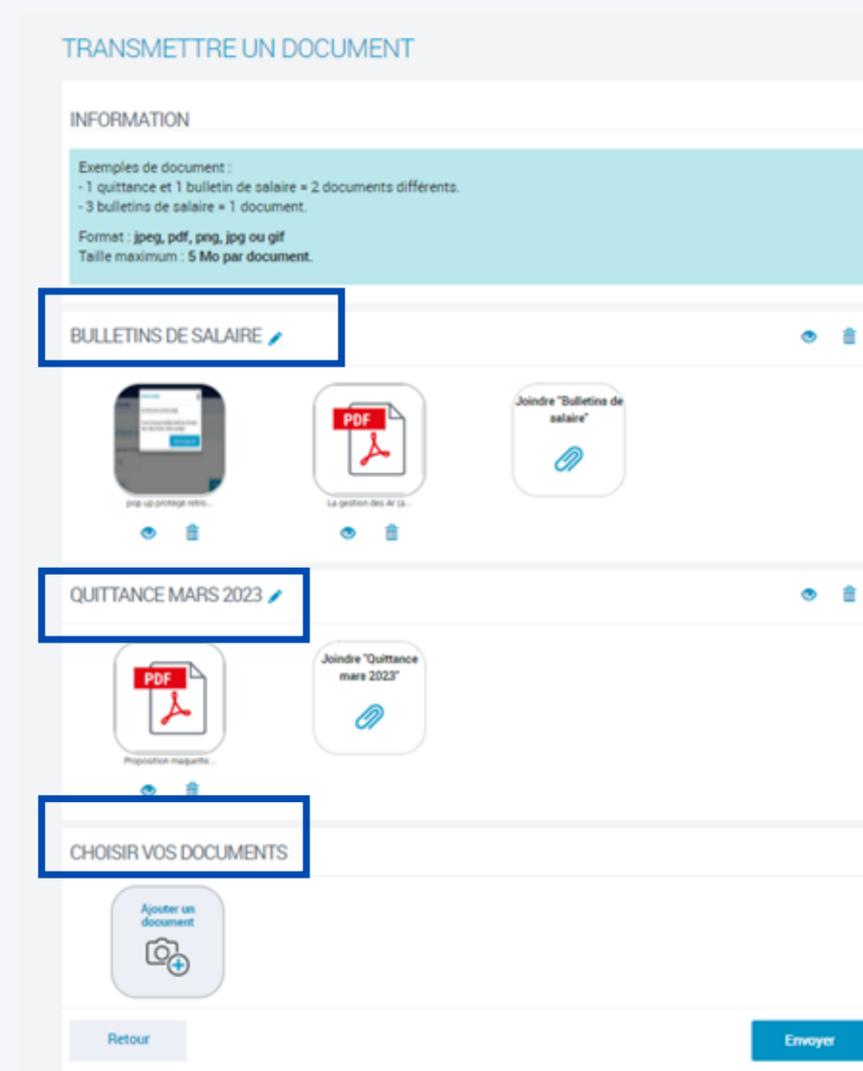
L'utilisateur visualise ou supprime l'ensemble des documents déposés

OPTIMISATION DE LA FONCTIONNalité : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"

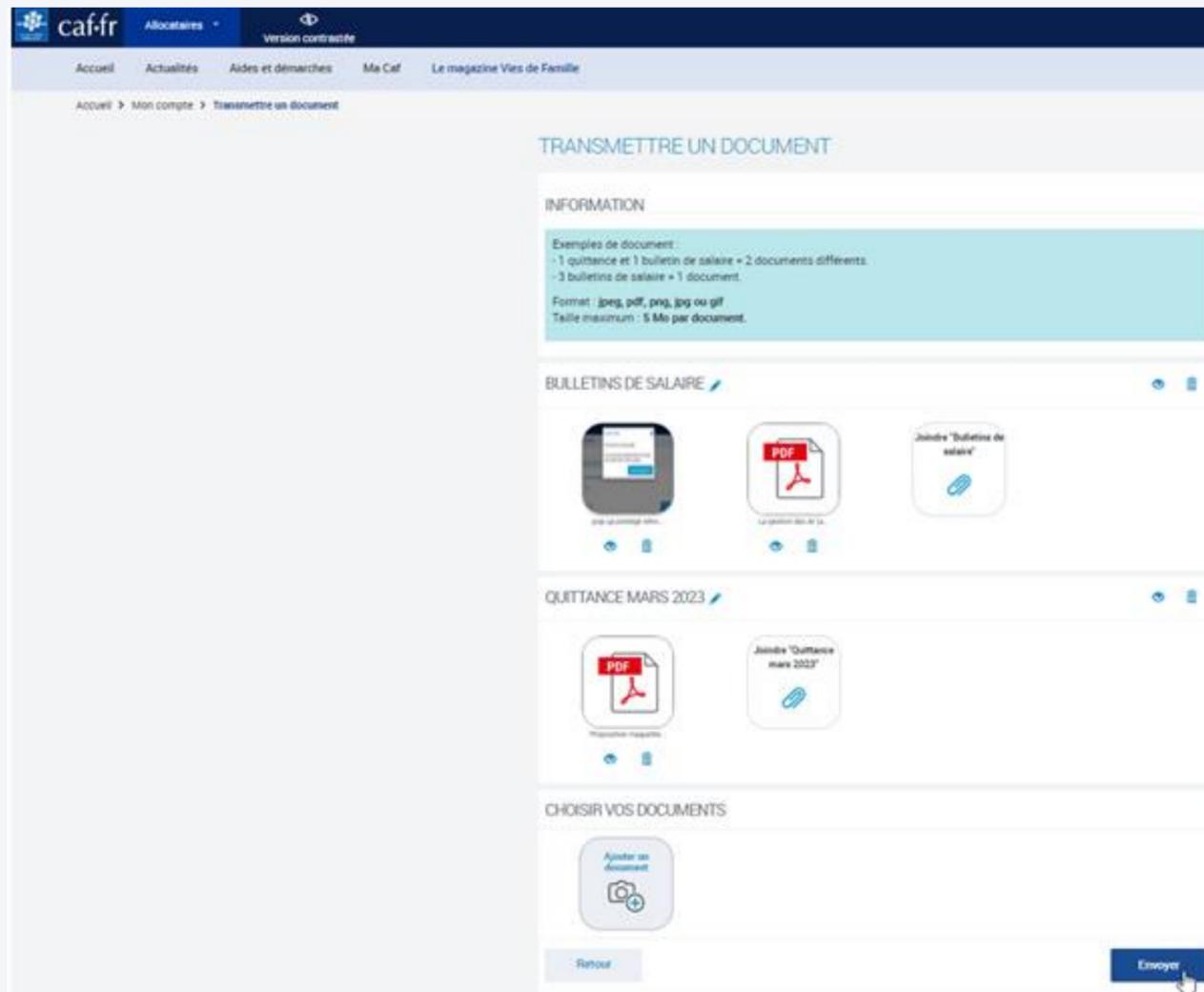


APPLI MOBILE

Si un nouveau type de document a été sélectionné (ex : quittance de loyer) le document vient alors s'ajouter, en dessous de ceux déjà sélectionnés.



OPTIMISATION DE LA FONCTIONNALITÉ : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"



La confirmation de l'envoi des documents côté "caf.fr"

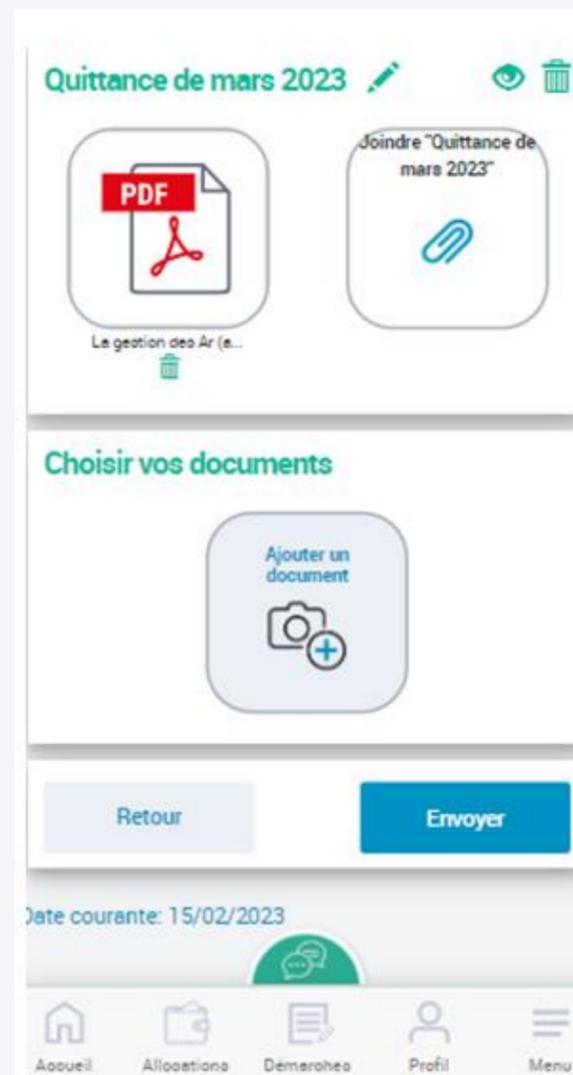


Lorsque l'utilisateur clique sur "Envoyer", la page "Confirmation" s'affiche.

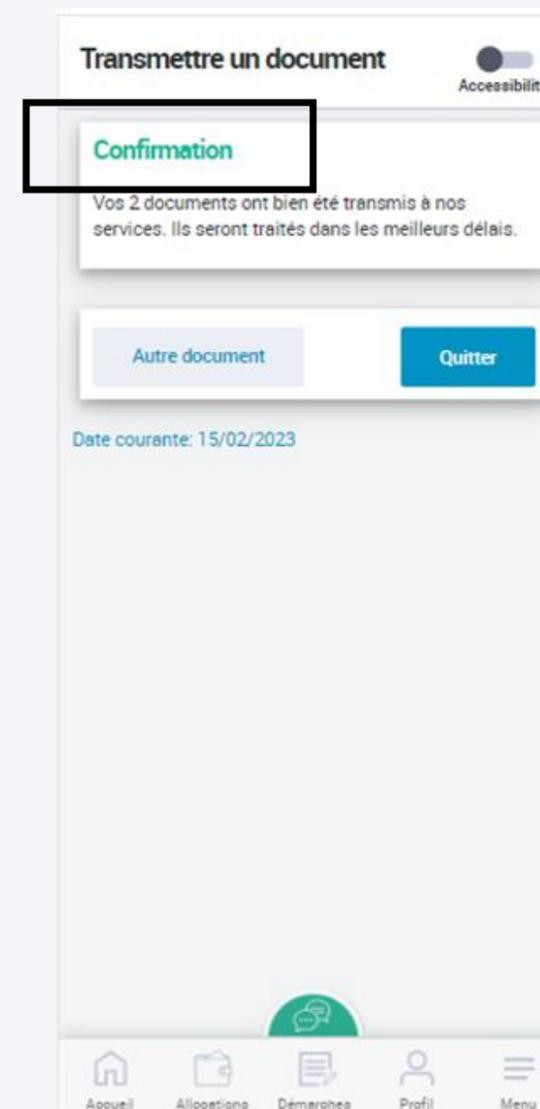
Le bouton "Quitter" amène sur la page "Mes démarches"

OPTIMISATION DE LA FONCTIONNALITÉ : "TRANSMETTRE UN DOCUMENT"

La confirmation de l'envoi des documents coté APPLI MOBILE



APPLI MOBILE



Lorsque l'utilisateur clique sur "Envoyer", alors la page "Confirmation" s'affiche.

Le bouton "Quitter" amène sur la page "Mes démarches"

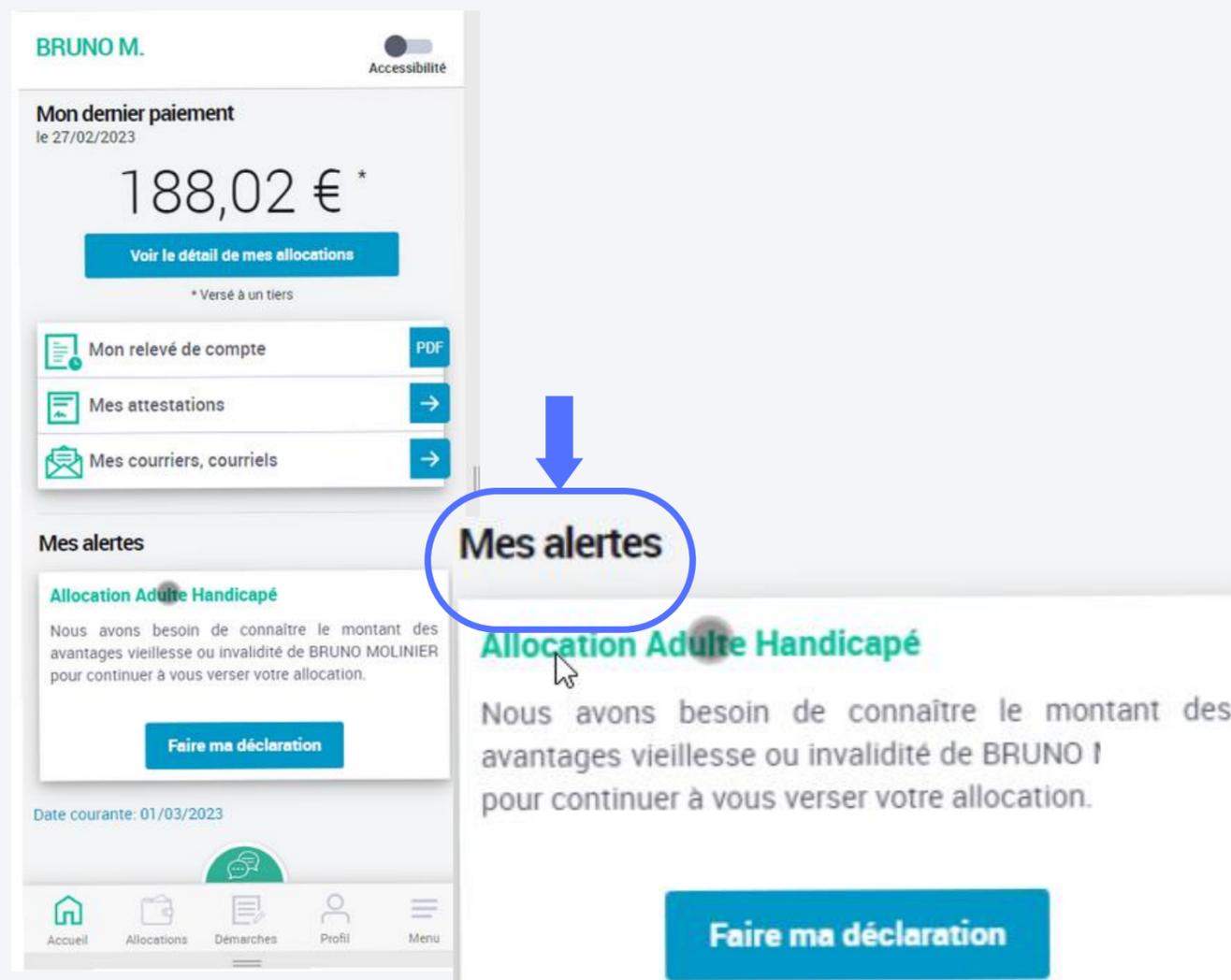


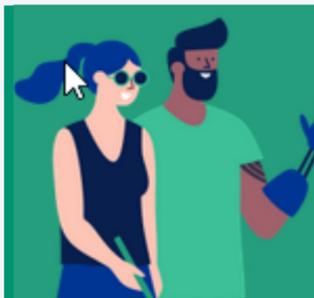
OUVERTURE DE LA TÉLÉPROCEDURE AVANTAGE VIEILLESSE INVALIDITÉ SUR APPLI MOBILE

*AVI : avantage vieillesse ou invalidité

OUVERTURE DE LA TÉLÉPROCÉDURE POUR DÉCLARER LES PENSIONS “VIEILLESSE OU INVALIDITÉ DEPUIS L'APPLI MOBILE

Autre évolution octobre 2023 : Un accès à la téléprocédure AVI (avantage vieillesse ou invalidité) depuis l'appli mobile est ouvert. Les écrans restent identiques à mon compte Caf.fr.





OFFRE TUTEUR PHYSIQUE : ACCÈS À DE NOUVELLES DÉMARCHES EN LIGNE

OFFRE TUTEUR PHYSIQUE : ACCÈS À DE NOUVELLES DÉMARCHES EN LIGNE

RAPPEL DES DEMARCHES EN LIGNE DÉJÀ EXISTANTES POUR L'OFFRE TUTEUR PHYSIQUE

CHANGEMENT DE SITUATION

Déclaration trimestrielle RSA/PPA

Déclaration trimestrielle AAH

DR AIDE AU LOGEMENT / DR ANNUELLE
(DR : Déclaration de Ressources)

DEMANDE DE COMPLÉMENT MODE DE GARDE

DEMANDE DE RSA
(revenu de solidarité actif)

DEMANDE DE PPA
(Prime pour l'activité)

DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT

DEMANDE AJPA
(Allocation journalière du proche aidant)

DEMANDE DE PRIME À LA NAISSANCE

OFFRE TUTEUR PHYSIQUE : ACCÈS À DE NOUVELLES DÉMARCHES EN LIGNE

LES NOUVELLES TÉLÉPROCÉDURES ACCESSIBLES AU TUTEUR PHYSIQUE

DEMANDE DE DASARIF

Demande d'allocation de soutien familial, intermédiation et aide au recouvrement des pensions alimentaires

DEMANDE AVPF

(Assurance Vieillesse des parents au foyer)

LA TÉLÉPROCÉDURE POUR DÉCLARER LES PENSIONS VIEILLESSE OU INVALIDITÉ

OFFRE TUTEUR PHYSIQUE : ACCÈS À DE NOUVELLES DÉMARCHES EN LIGNE : TÉLÉPROCEDURE DASARIF

LE TUTEUR PHYSIQUE PEUT ACCÉDER À LA TÉLÉPROCÉDURE DASARIF* POUR SON PROTÉGÉ.

Une fois le tuteur connecté à son espace dédié, et après avoir choisi le protégé pour lequel il entreprend sa démarche, il peut, via "Mon compte", "Faire une demande une prestation, accéder à la téléprocédure d'une demande d'intermédiation des pensions alimentaires ou d'allocation de soutien familial.

* Demande d'allocation de soutien familial, intermédiation et aide au recouvrement des pensions alimentaires

OFFRE TUTEUR PHYSIQUE : ACCÈS À DE NOUVELLES DÉMARCHES EN LIGNE : TÉLÉPROCÉDURE DEMANDE AVPF

LE TUTEUR PHYSIQUE PEUT ACCÉDER À LA TÉLÉPROCÉDURE AVPF* (AIDANT FAMILIAL) POUR SON PROTÉGÉ

Une fois le tuteur connecté à son espace dédié, et après avoir choisi le protégé pour lequel il entreprend sa démarche, il peut, " via demander une prestation", accéder à la téléprocédure d'une demande d'affiliation vieillesse des parents au foyer pour un proche aidant .

*ASSURANCE VIEILLESSE DES PARENTS AU FOYER (cette téléprocédure a été mise en place **EN MARS 2023**),

OFFRE TUTEUR PHYSIQUE : ACCÈS À DE NOUVELLES DÉMARCHES EN LIGNE :TÉLÉPROCÉDURE DEMANDE AVPF

Rappel : L'AVPF(assurance vieillesse des parents au foyer) est une affiliation gratuite et obligatoire au régime général de l'assurance vieillesse pour les personnes n'exerçant pas ou plus d'activité professionnelle ou qui en exerce une à taux réduit pour s'occuper :

D'une personne gravement malade ou en situation de handicap (en tant que proche aidant ou aidant familial)



Téléprocédure ouverte au tuteur physique

Elle est accordée sous condition de ressources. Concrètement la personne concernée va pouvoir valider des trimestres d'activité au titre de sa retraite.

OFFRE TUTEUR PHYSIQUE : ACCÈS À DE NOUVELLES DÉMARCHES EN LIGNE : TÉLÉPROCÉDURE AVI

LES TUTEURS PHYSIQUES : ACCÈS A LA TÉLÉDÉCLARATION DES PENSIONS VIEILLESSE OU INVALIDITÉ POUR LEURS PROTÉGÉS SOUS TUTELLE.(CAF.FR ET APPLI MOBILE)

L'objectif est de permettre au tuteur physique d'accéder à la télédéclaration de la pension vieillesse ou invalidité de son protégé depuis l'alerte Avantage vieillesse ou invalidité (AVI) affichée dans le tableau de bord de son protégé

L'accusé de réception est adressé au tuteur physique,

OFFRE TUTEUR PHYSIQUE : ÉVOLUTION DE LA CONFIDENTIALITÉ DU NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE

LE TUTEUR PHYSIQUE : "LA CONFIDENTIALITÉ DU NIR" (Numéro de sécurité sociale)



Cette évolution concerne l'offre tuteur physique et [Mon compte.fr](https://www.moncompte.fr)

OFFRE TUTEUR PHYSIQUE : ÉVOLUTION DE LA CONFIDENTIALITÉ DU NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE

Il s'agit de prendre en compte les retours de l'écoute usagers et d'apporter des améliorations sur la connexion à l'espace tuteur et par conséquent à mon compte allocataire".

L'objectif est d'améliorer la confidentialité du numéro de sécurité sociale lorsque la case "se souvenir de moi" est cochée. Après la toute première connexion, aux connexions suivantes, les 4 derniers chiffres ne seront plus visibles et seront remplacés par des croix.



Cette évolution concerne l'offre tuteur physique et Mon compte.fr

OFFRE TUTEUR PHYSIQUE : ÉVOLUTION DE LA CONFIDENTIALITÉ DU NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE

Confidentialité du Numéro de sécurité sociale à la connexion depuis l'espace tuteur et Mon Compte

Le tuteur ou l'allocataire coche la case "Se souvenir de moi" à la première connexion.

SUR LE PORTAIL ALLOCATIONS FAMILIALES ca.fr

CONNEXION

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Numéro de Sécurité sociale ?
2 78 20 99 350 328

Se souvenir de moi

[J'ai un identifiant provisoire](#)

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Se connecter

Première connexion ? [Créer Mon Compte](#)

Allocataire ? [Accéder à Mon Compte](#)

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

[S'identifier avec FranceConnect](#)

Qu'est-ce que FranceConnect ?

ACCESSIBLE

VENUE SUR LE PORTAIL ALLOCATIONS FAMILIALES ca.fr

CONNEXION

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Numéro de Sécurité sociale ?
2 78 0 99 35X XXX

Se souvenir de moi

[J'ai un identifiant provisoire](#)

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Se connecter

Première connexion ? [Créer Mon Compte](#)

Allocataire ? [Accéder à Mon Compte](#)

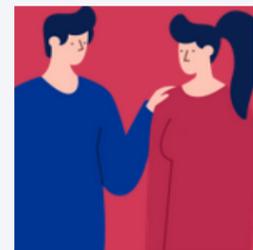
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

[S'identifier avec FranceConnect](#)

Qu'est-ce que FranceConnect ?

ACCESSIBLE

les 4 derniers chiffres ne seront plus visibles et seront remplacés par des croix lors des connexions ultérieures.



CAF.FR : UN NOUVEAU CHEMIN D'ACCÈS POUR LES DEMANDES D'ALLOCACTIONS DE SOUTIEN FAMILIAL “parent décédé” et “recueil d'enfant”

ACCÈS AUX DEMANDES D'ALLOCATIONS DE SOUTIEN FAMILIAL

Une répartition des demandes d'Allocations de soutien familial (ASF) par parcours de vie.

A compter d'octobre:

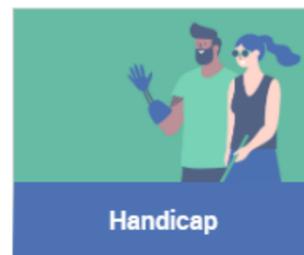
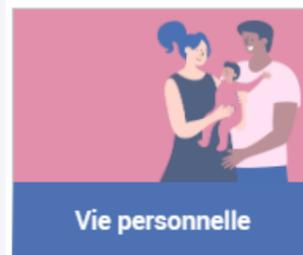
- La demande d'Asf "parent décédé" sera accessible depuis le bloc "accident de la vie",
- Et la demande d'Asf "enfant recueilli" depuis le bloc "vie personnelle".



ACCÈS AUX DEMANDES D'ALLOCATIONS DE SOUTIEN FAMILIAL

AVANT octobre 2023

Faites une demande de prestation en ligne



Sélectionnez la prestation qui vous intéresse

Dépendance

Allocation journalière du proche aidant

Décès

Décès de l'enfant

Pas de chemin d'accès à l'Asf "parent décédé" depuis ce bloc.

ACCÈS AUX DEMANDES D'ALLOCATIONS DE SOUTIEN FAMILIAL

A compter d'octobre 2023

L'onglet "accident de la vie" est enrichi

La rubrique "décès d'un parent" a été ajoutée (et ne sera plus présente dans l'onglet "vie personnelle")

L'édito est le suivant : l'allocation de soutien familial est versée

- Sans aucune démarche de votre part si vous étiez marié ou en vie maritale avec le parent décédé
- Après avoir signaler à votre Caf le décès par tous modes de contact

Faites une demande de prestation en ligne

Vie personnelle Vie professionnelle Logement Handicap **Accident de vie**

Sélectionnez la prestation qui vous intéresse

Dépendance

Allocation journalière du proche aidant

Décès

Décès d'un enfant

Décès d'un parent

L'allocation de soutien familial est versée

- Sans aucune démarche de votre part si vous étiez marié ou en vie maritale avec le parent décédé
- Après avoir signaler à votre Caf le décès par tous modes de contact

En savoir plus

Il permet d'accéder aux informations supplémentaires

ACCÈS AUX DEMANDES D'ALLOCATIONS DE SOUTIEN FAMILIAL

A compter d'octobre 2023

Le bloc "vie personnelle" est également enrichi.

Faites une demande de prestation en ligne



Sélectionnez la prestation qui vous intéresse

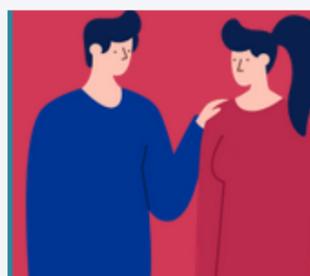
Naissance, adoption **recueil d'un enfant** ←

- Prime à l'adoption
- Les prestations familiales
- Allocation de soutien familial** ←

Garde d'enfant

- Prestation partagée d'éducation de l'enfant
- Complément de libre choix du mode de garde

La rubrique "recueil d'enfant" est ajoutée à la rubrique "naissance, adoption".
En conséquence l'Asf liée au recueil d'enfant est accessible directement depuis cette page.



GESTION DE L'AFFICHAGE DES ENFANTS ET AUTRES PERSONNES PARTIS DU FOYER OU DÉCÉDÉS

GESTION DE L'AFFICHAGE DES ENFANTS ET AUTRES PERSONNES PARTIS DU FOYER OU DÉCÉDÉS

Le contexte :

Le contexte : lorsqu'un allocataire(ou son conjoint) a partagé au moins un jour de présence avec un enfant (ou une autre personne) sur son dossier, cette dernière continue à figurer dans le profil (mon compte) de la personne connectée même après son départ ou son décès.

Certaines familles ont émis le souhait que la rubrique des personnes parties, notamment les personnes décédées, soit masquée par défaut.

Evolution :

Il a donc été ajouté un onglet rétractable pour limiter l'affichage des enfants ou autres personnes qui sont partis du foyer ou décédés.

GESTION DE L'AFFICHAGE DES ENFANTS ET AUTRES PERSONNES PARTIS DU FOYER OU DÉCÉDÉS

Cet onglet rétractable, permet d'accéder à ces personnes en cliquant sur le bouton "plus"

Vue allocataire ou (conjoint avec délégation) **pliée** à la connexion :

ENFANTS ET AUTRES PERSONNES

LEO ESTEVES, né le 6 février 2010, réside en France
Scolarisé dans un établissement depuis le 1 septembre 2015

Enfants ou autres personnes partis et décédés

Vue allocataire ou (conjoint avec délégation) **dépliée** :

ENFANTS ET AUTRES PERSONNES

LEO ESTEVES, né le 6 février 2010, réside en France
Scolarisé dans un établissement depuis le 1 septembre 2015

Enfants ou autres personnes partis et décédés

CLOE DROLEZ, née le 2 juillet 2019, départ du foyer le 1 mai 2023

LUCIE, date du décès le 20 novembre 2017

